

« OUTILS DE FINANCEMENT ET CONTRAINTES DE DEVELOPPEMENT DES PME AU MAROC »

Mohammed ABDELLAOUI
abdellaoui72@yahoo.fr
et Amina HAOUDI
et hami_nina@yahoo.fr
Université FÈS – Maroc

Résumé

L'objectif de ce travail est de contribuer à la réflexion sur une question aujourd'hui de grande actualité au Maroc, à savoir celle de l'encouragement de la PME. Après la présentation de l'environnement politique et économique dans lequel évoluent les PME marocaine, et l'importance des moyens de financement mise en œuvre par les établissements bancaires et les organismes financiers spécialisés en faveur des PME, nous analyserons les multiples contraintes de natures diverses qui butent au développement des PME marocaines. Les unes tiennent à des facteurs extérieurs à l'entreprise et sont d'ordre financier et législatif, administratif et judiciaire, les autres sont intrinsèques à la PME et tiennent à leur compétitivité, et qui sont liées à leur capacité d'affronter la concurrence sur les marchés, ce qui constitue une menace importante à leur viabilité.

Mots-clés : PME Marocaine, promotion, mode de financement, contraintes, compétitivité

Introduction

Le Maroc connaît aujourd'hui un tournant décisif. Il vit l'une des périodes les plus difficiles et les plus riches en transformations qu'il n'ait jamais connu au cours de son histoire:

- L'adhésion au GATT en 1987,
- la signature à Marrakech en 1994 de l'acte final instituant l'organisation mondial du commerce (OMC),
- la conclusion en 1995 de l'accord d'association avec l'Union européenne (UE) portant sur la création d'une zone de libre échange (ZLE) à l'horizon 2013,
- la signature en 2004 d'un accord de libre échange avec les Etat Unis.
- et le paraphe de l'accord d'Agadir en janvier 2003 en vue de créer une ZLE associant la Tunisie, l'Egypte, la Jordanie et le Maroc.

Ces événements sont autant de mutations et de changements qui auront sûrement des implications profondes sur l'économie marocaine. Par là même, la PME devra faire face à de grandes difficultés car, souffrant déjà de plusieurs maux chroniques dont la fragilité de ses structures, elle sera exposée à une concurrence internationale inéquitable en matière de productivité, d'efficacité, d'innovation et d'adaptation rapide aux mutations.

Toutefois l'événement le plus déterminant est celui de la zone de libre échange (ZLE) euro marocaine, compte tenu de ces défis considérables sur toutes les entreprises industrielles marocaines.

Ainsi dans un contexte de mondialisation, l'entreprise, à différents degrés selon son domaine d'activité et le niveau de libéralisation de l'économie, se trouve confrontée à une dynamique concurrentielle grandissante dont elle ne peut contenir les pressions et y faire face que par l'amélioration continue de sa compétitive.

Partout dans le monde, les PME constituent les véritables protagonistes du développement économique. Elles ont des vertus spécifiques reconnues universellement au regard de leur poids dans la création d'emplois et de richesses et dans la production de biens et de services, de leur capacité d'adaptation aux crises et aux chocs exogènes et de la flexibilité et de souplesse de leur structures de gestion et de production.

Le Maroc, parfaitement conscient de ce rôle de plus en plus important que jouent les PME, est fermement résolu à promouvoir et protéger cette catégorie d'entreprise. Il a, en effet, mis en œuvre des mesures protectionnistes depuis les années 60 et des programmes d'appui à partir des années 90 en vue de lui assurer un développement à l'abri de la compétitivité agressive des entreprises étrangères.

La promotion de la PME bien qu'accentuée par un dispositif d'aides riche et varié, pose un certain nombre d'obstacles. Ces obstacles sont liées d'un côté à l'environnement externe hostile à savoir le financement, la lourdeur et complexité administrative, la réglementation non adaptée...etc ; et de l'autre côté les contraintes internes inhérentes aux capacités managériales expliquées principalement par le manque de formation tant à l'esprit d'entreprise qu'à la gestion et l'absence d'accompagnement en termes d'assistance et de conseil.

L'objet de cet article est de présenter tout d'abord, l'importance et place de la PME au Maroc. Ensuite, une analyse critique du dispositif de financement et d'encouragement des PME au Maroc s'impose avant de clore par des recommandations susceptibles de rehausser le niveau de création des PME viables et compétitives.

I- Importance et place de la PME au Maroc

1. Définition de la PME au Maroc

Depuis la loi 53-00 formant "Charte de la PME" du 23 juillet 2002, cette catégorie d'entreprise a une définition "officielle".

Selon l'article premier de cette loi, la PME est une entreprise gérée et/ou administrée directement par les personnes physiques qui en sont les propriétaires, copropriétaires ou actionnaires et qui n'est pas détenue à plus de 25% du capital ou des droits de vote par une entreprise, ou conjointement par plusieurs entreprises¹⁰.

Par ailleurs, les PME doivent répondre aux deux conditions suivantes :

- avoir un effectif permanent ne dépassant pas 200 personnes,
- avoir réalisé, au cours des deux derniers exercices, soit un chiffre d'affaires hors taxes inférieur à 75 millions de DH, soit un total de bilan inférieur à 50 millions de DH.

Cette même charte propose également des critères spécifiques aux entreprises nouvellement créées (c'est à dire celles qui ont moins de deux années d'existence) : sont considérées comme PME les entreprises ayant engagé un programme d'investissement initial inférieur à 25 millions de DH et respectant un ratio d'investissement par emploi inférieur à 250 000 DH.

TYPE D'ENTREPRISE ¹¹	EFFECTIF	CHIFFRES D'AFFAIRES ou TOTAL DU BILAN
PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE	< 200 personnes	≤ 75 millions DH ≤ 50 millions DH

Parallèlement un système¹² a été adopté par l'ensemble des banques marocaines au cours de l'année 2004 proposant des échelles de notation différenciées suivant la catégorie d'entreprise concernée (grande entreprise, PME, micro-entreprise), ces dernières étant définies sur les bases suivantes:

¹⁰ Publié dans le Bulletin officiel N° 5036- du 27 JOURNADAII 1423 (5-9-2002).

¹¹ Lorsque la PME détient directement ou indirectement plus de 25% du capital ou des droits de vote dans une ou plusieurs entreprises, il est fait addition des effectifs permanents et des C.A. H.T. ou des totaux des bilans annuels de ladite P.M.E. et des autres entreprises précitées.

¹² Pierre CÉLIER « DÉFINITION(S) DES P.M.E. AU MAROC ET EN EUROPE » communication à l'ENSET de Mohammedia Maroc. mai 2004.

TYPE D'ENTREPRISE	EFFECTIF	CHIFFRES D'AFFAIRES
		ou TOTAL DU BILAN
GRANDE ENTREPRISE	≥ 250 personnes	≥75 millions DH ou ≥ 90 millions DH
PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE	≤ 250 personnes	<75 millions DH ou < 90 millions DH
MICRO ENTREPRISE	< 10 personnes	<10 millions DH ou< < 15 millions DH

2-Importance de la PME au Maroc :

L'importance de la PME est explicitée théoriquement par les coûts de coordination¹³, de capacité de commande¹⁴, de rationalisation des structures et des politiques globales, de sortie et de désengagement¹⁵ liés aux grandes structures, ajouté aux déséconomies d'échelle, déséconomies de champ et déséconomies de gestion¹⁶ de la petite taille.

D'après la Fédération de la PME (affiliée à la CGEM), le poids de la PME représente 98% de l'ensemble du tissu productif national du tissu économique et occupant plus de 50% des salariés du secteur privé, La part des PME est de plus de 90% dans toutes les branches.

2.1 Caractéristiques des PME marocaines

Acteurs majeurs de l'économie marocaine, les PME marocaines ont des caractéristiques qui varient selon la taille, le secteur d'activité et le lieu d'implantation. Généralement, les PME au Maroc se distinguent par les caractéristiques suivantes:

- Prépondérance de l'entrepreneur
- Faiblesse de l'encadrement
- Faiblesses de pratique du management
- Faiblesse technologique
- Absence d'innovation
- Manque d'information claire et fiable
- Une grande souplesse structurelle

Cette liste de caractéristiques de la PME marocaine n'est pas exhaustive, d'autres caractéristiques peuvent être relevées chez une part importante de PME, telles que :

- La prépondérance d'une culture orale. A l'exception de quelques notes de service, rien n'est défini d'une manière claire et précise par écrit.
- La division de travail est généralement moins développée. La PME cherche des personnes susceptibles de s'adapter à une plus grande variété de tâche et de situations de travail.
- L'incapacité à exercer un pouvoir sur le marché, notamment d'influencer le prix des biens.

A noter que la quasi majorité des PME marocaines appartient au secteur privé qui n'est pas pour autant homogène dans ses structures. La grande fracture est celle qui sépare les sociétés organisées des entreprises informelles qui sont de plus en plus nombreuses du fait de l'absence de contraintes à leur création.

13 Y. MORVAN, « Fondements d'économie industrielle », ECONOMICA, PARIS, 1988.

14 R. REIX, « La capacité de commande », thèse d'Etat, Université de Montpellier, 1977.

15 P.A. JULIEN et M. MARCHESNAY, « La petite entreprise », Vuibert Gestion, Editions G. VERMETTE, PARIS, 1988.

16 CEDAG, « De nouvelles théories pour gérer l'entreprise », Economica, 1988.

2.2 Les PME au Maroc en chiffres¹⁷ :

- ✓ 40 000 à 70 000 PME (selon les sources)
- ✓ 98 % du tissu productif national
- ✓ 50 % des emplois privés
- ✓ 40% de la production
- ✓ 30 % des exportations
- ✓ 40% des investissements privés
- ✓ 21 % de la valeur ajoutée globale

A titre de comparaison: La Tunisie et le Maroc créent plus de PME que l'Algérie. En Algérie, on estime le nombre de PME entre 430 000 et 440 000 alors qu'au Maroc, il est de 1,2 million. En termes de création d'entreprises on crée en Algérie 70 entreprises pour 100 000 habitants par an alors que les pays de niveau similaire en créent 350 par an.

Ceci s'explique par le fait que l'économie algérienne reste tributaire des recettes d'hydrocarbures.

3-La répartition sectorielle et géographique des PME

La répartition des PME se caractérise de son inégalité aussi bien au niveau sectoriel que géographique.

Ainsi, les PME sont très fortement concentrées dans les activités commerciales et de services. Si 72% des PME travaillent dans le secteur tertiaire et 27% dans le secteur secondaire, on peut considérer que le développement du secteur tertiaire au Maroc suit la tendance générale observée au cours de l'évolution des pays industrialisés.

1% seulement exerce dans le secteur primaire. Cela tient sans doute au fait, pour des raisons culturelles et individualistes, que la constitution de société au sens formel du terme n'est pas encore enracinée dans les mœurs rurales.

Les données de la Direction des statistiques de 2006, révèlent que sur les 70000 PME¹⁸ recensées en 2005 :

- le Grand Casablanca regroupe 40% des PME-PMI,
- Tanger-Tétouan 10%,
- Rabat-Salé-Khémisset 8%,
- Meknès-Fès 9%
- les 33% restants se répartissent sur les 14 dernières régions.

Ainsi, près de la moitié des établissements œuvrant dans le secteur industriel, commercial et des services est implantée dans la région du Grand Casablanca qui représente également la part prépondérante dans la majorité des grandeurs économiques relatives à ces secteurs. L'examen de la faible répartition des PME par région économique¹⁹ s'explique par la persistance de grandes inégalités inter et intra régionales.

Pour réduire donc les inégalités sociales, relancer la croissance et créer du travail, il faut mettre en place une politique d'aménagement du territoire qui incite à la délocalisation des entreprises et une stratégie qui favorise l'investissement et incite les PME à se regrouper pour constituer des grappes.

Les PME marocaines constitueraient 95 % du tissu économique du pays et seraient implantées pour 72 % dans le commerce et les services.

¹⁷ « Les PME marocaines face au défi de la mise à niveau » Ambassade de France au Maroc- mission économique de rabat 18 août 2004.

¹⁸ Données quantitatives à prendre avec précaution, du fait de l'absence de statistiques fiables et de l'importance de l'économie informelle au Maroc.

¹⁹ Le nouveau découpage territorial au Maroc, intervenu en 1996, a donné lieu à l'institution de 16 régions économiques.

II- Accès et évaluation du financement des PME au Maroc²⁰

1- Accès au financement des PME au Maroc

Depuis les années 1990, le Maroc enregistre des performances relativement correctes, parmi ses pairs, en ce qui concerne l'amélioration de l'accès au financement et le développement d'un secteur bancaire et financier solide et compétitif. Les banques marocaines ont commencé à manifester un plus grand intérêt à l'égard des PME, élaborant des produits et des services spécifiques pour différents types d'entreprise ainsi que des centres consacrés à leurs clients PME. Les banques introduisent un système de notation du crédit conforme aux normes internationales.

Plusieurs formules de crédits bancaires, de crédits d'aide à l'auto-emploi, de fonds de garantie, de micro finance, capital-risque et d'accès à la finance directe ont été développées pour répondre aux besoins des entreprises.

- **Financement bancaire:** Les banques marocaines ont commencé à manifester un plus grand intérêt à l'égard des PME, élaborant des produits et des services spécifiques pour différents types d'entreprise ainsi que des centres consacrés à leurs clients PME. Les banques introduisent un système de notation du crédit conforme aux normes internationales.

- **Crédits d'aide à l'auto-emploi:** les montants maximaux sont variables selon le niveau d'instruction des bénéficiaires (Crédits Jeunes Promoteurs, Crédits Jeunes Entrepreneurs et Programme d'aide à l'auto-emploi) ont été mis en place afin d'encourager l'intégration des PME dans la vie active et de réduire le chômage.

- **fonds de garantie:** à caractère général (FOGAM, PAIGAM, FOGAFAM, FOMAN..) et sectoriel (FODEP I et II, RENOVOTEL, FORTEX, fonds de garantie de la Bourse et fonds de garantie des industries culturelles) ont été déployés en vue de suppléer le rôle des lignes bancaires nationales et internationales dans le financement des PME marocaines. L'appui étranger au financement de ces fonds a été requis.

- **Micro finance:** le Maroc est devenu leader dans ce domaine dans la région MED et la région du Grand Moyen Orient. Conformément à la loi, ces établissements peuvent accorder des prêts allant jusqu'à 4 500 EUR.

- **Capital-risque:** au Maroc a augmenté en partie grâce à l'aide de la BEI. Le cadre réglementaire tend à s'améliorer grâce à une législation adoptée en 2006 pour encourager les gestionnaires de fonds de capital-risque à investir dans les PME comme le prévoit la Charte de la PME.

- **Marché boursier:** a permis la création du deuxième compartiment dédié aux sociétés concessionnaires et de gestion de service public et du nouveau marché réservé aux PME à fort potentiel de croissance.

Cette évolution est essentielle pour fournir les ressources permettant de soutenir le passage vers les secteurs les plus innovateurs et à forte valeur ajoutée tels que décrits dans le plan Émergence 21.

2. Evaluation du système de financement de la PME

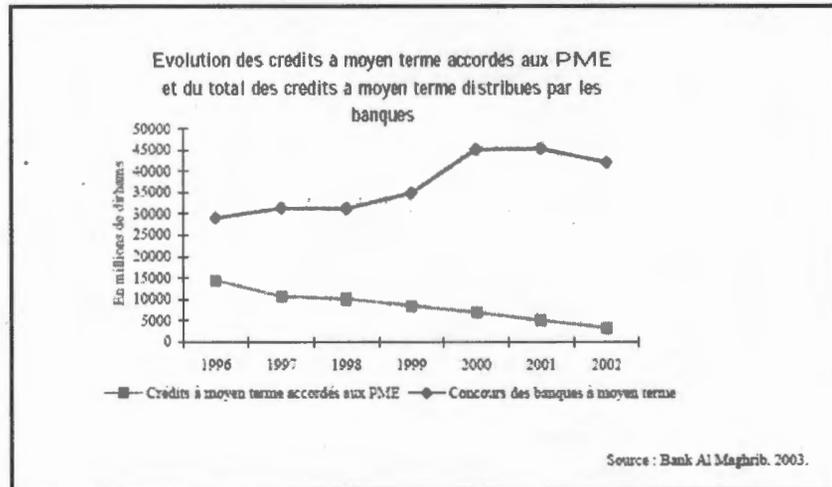
L'observation des différents dispositifs financiers mis en place pour accompagner le financement des PME montre une régression de la satisfaction des besoins de la PME. Le recul des financements bancaires en faveur de la PME et l'inadéquation de certains dispositifs financiers aggravent les capacités financières des PME, même si plusieurs efforts ont été fournis pour mobiliser les fonds privés nécessaires au développement de la PME nationale.

20 Direction de la Politique Économique Générale « Les PME au Maroc Éclairage et Propositions » Document de Travail N° : 50 Rabat 2000.

21 Bendriouch Abdelghani « L'accès au crédit des PME au Maroc » Forum pour le développement en Afrique du Nord, le commerce pour croissance créatrice d'emploi, Marrakech Février 2007.

Le financement à moyen terme de la PME a reculé:

- les crédits à moyen terme alloués aux PME ont baissé, entre 1996 et 2002, de 22,1%.
- la part des crédits à moyen terme accordée aux PME n'a représenté, en 2002, que 7,7% de l'encours total des crédits à moyen terme distribués par les banques contre 49,4% enregistrés en 1996.



Le recul des crédits à l'équipement en faveur des PME est expliqué principalement par :

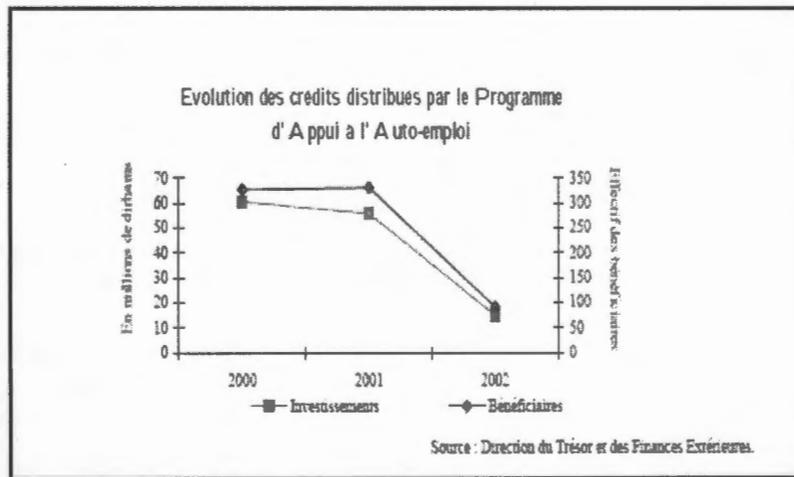
- La persistance de la difficulté d'accès des PME aux crédits types moyen et long termes distribués par les banques à cause du manque de transparence et de la prédominance d'un fonctionnement de PME basé sur des contrats individuels de court terme.
- L'augmentation des créances en souffrance de 11,5% en 1996 à 17,8% en 2002 et le retard enregistré au niveau des tribunaux quant au règlement des contentieux.
- Le manque de circulation de l'information et son impact sur la dynamique du capital financier bancaire.
- L'absence d'une planification à moyen terme du marché des PME ne garantit pas une demande à moyen terme et contrarie ce type d'entreprises à présenter des contrats et à fournir des études de projet adéquates pour le développement de leurs marchés.

Quant aux Crédit Jeunes Promoteurs et Jeunes Entrepreneurs, ils n'ont pas été utilisés de façon efficace pour soutenir les investissements. Les contre-performances, en moyenne annuelle, des flux du Crédit Jeunes Promoteurs (-27,6% après une hausse de 57,4% entre 1988 et 1996) et du Crédit Jeunes entrepreneurs (-23,8%) sont principalement expliquées par l'importance des dossiers bancaires au contentieux (35%) avec un volume de dette de 300 millions de dirhams.



Pour remédier au problème de distribution du Crédit Jeunes Promoteurs, ce dernier a été remplacé par le dispositif "Création de la Jeune Entreprise" (convention de coopération du 19 février 2003) garanti à hauteur de 85% par l'Etat.

Les financements réalisés par le programme d'appui à l'auto-emploi, entre 2000 et 2002, ont totalisé 116 millions de dirhams en faveur de 749 bénéficiaires. Toutefois, ce type de crédit a enregistré, en 2002, un recul de 50,4%.



La participation du marché boursier au financement des PME est faible en dépit des réformes fiscales adoptées et qui encouragent l'introduction à la Bourse :

7 PME, appartenant à différents secteurs, sont cotées en Bourse. Elles représentent 12,5% du total des entreprises cotées et seulement 0,1% des PME nationales. En plus, les contre-performances

de la capitalisation boursière (-11,9%) et des indices MASI (-12,8%) et MADEX (-12,5%) enregistrées, entre 1998 et 2002, n'encouragent pas le financement de la PME par le marché boursier.

Les engagements de la CCG envers les PME restent insuffisants :

- Les garanties distribuées par la CCG ont profité, sur la période 1998-2001, à seulement 6,6% des PME nationales (433 unités) contre 30% des grandes entreprises (97 unités).
- Le nombre des PME bénéficiaires des garanties agréées par la CCG, sur la période 1998-2001, est 4,5 fois plus élevé que l'effectif des bénéficiaires pour des grands projets.
- Quand aux lignes de crédits, la plupart des lignes de crédits européennes accusent une sous utilisation.
- La ligne PME/PMI française est engagée à hauteur de 50%. Son décaissement effectif est de 35%
- La ligne espagnole PME/PMI est utilisée à hauteur de 12% alors que la ligne espagnole de partenariat n'a jamais été utilisée.
- La ligne italienne est engagée à hauteur de 25% avec un taux d'utilisation limité à 7%.
- La ligne portugaise n'a jamais été débloquée.

Malgré les progrès réalisés, les micros et petites entreprises ainsi que de nouveaux entrepreneurs affirment régulièrement que l'accès au financement reste un problème. Cela peut être également le cas pour les entreprises dans le segment moyen du marché (les moyennes entreprises par définition n'ont pas accès à la micro finance et n'ont pas assez d'actifs immobilisés pour répondre à leurs besoins de financement).

Cependant, en matière d'accès au financement des PME²², le Maroc reste relativement bien positionné par rapport à la Tunisie, l'Égypte et la Turquie. En effet, en ce qui concerne la proportion des crédits distribués au secteur privé et au secteur public non financier par rapport au PIB, le Maroc devance l'Égypte et se situe derrière la Tunisie avec 56,7% en 2004. D'après l'analyse, la problématique du financement de la PME en Turquie est bien réelle, puisque seulement 5 % des crédits bancaires sont octroyés à des PME industrielles.

III- contraintes et perspectives de développement des PME au Maroc

Les PME souffrent de nombreuses difficultés qui handicapent leur mise à niveau. Les unes tiennent à des facteurs extérieurs à l'entreprise et sont d'ordre financier, administratif et judiciaire, les autres sont propres à la PME.

L'évaluation de dispositifs financiers montre une difficulté d'accès des PME aux crédits à l'équipement et ce malgré l'augmentation de la part des crédits à moyen terme dans l'encours total des banques. La part des PME bénéficiaires du marché boursier, du capital-risque et du crédit-bail reste faible et la satisfaction des micro-entreprises en matière de financement est insuffisante.

1. Les contraintes financières

Outre un savoir faire technique, un réseau fiable de partenaires commerciaux, une main-d'œuvre qualifiée, les PME ont également et surtout besoin de financement. Or ce financement aujourd'hui, dans les pays émergents, est basé quasi exclusivement sur un autofinancement subi et non choisi faute d'alternative.

L'entreprise marocaine n'échappe pas à ce constat, il apparaît que cette dernière rencontre beaucoup de difficultés qui entravent sa croissance, parmi lesquels l'accès au financement demeure central. Les problèmes sont également enracinés dans les entreprises elles mêmes : outre l'insuffisance d'informations financières, beaucoup de chefs d'entreprise, qui seraient autrement éligibles au crédit, sont peu au courant des pratiques bancaires et des sources alternatives de

²² Les résultats d'un benchmarking international, publié dans le magazine économique de BMCE Bank 2009.

financement, telles que le crédit-bail et l'affacturage. Ce qui constitue un obstacle à la prise d'une décision financière optimale et partant à l'accès au crédit.

Il s'agit là d'un problème d'asymétrie de l'information et de la conception de facteur risque entre le banquier et l'entrepreneur. Il faut que ces deux acteurs, indissociables économiquement, puissent établir un langage commun afin qu'il y ait un lien entre les demandeurs de capitaux et les apporteurs de capitaux.

Ainsi, en considération de l'importance de la problématique du financement; la nature, la logique d'action, et le comportement de ces deux acteurs la PME (principalement familiale et généralement sous capitalisée) et la banque (principalement commerciale), ainsi que la nature de l'appréhension du risque doivent être correctement analysées.

La problématique de financement de la PME au Maroc est aussi liée²³:

1. Au manque de transparence des entreprises et de professionnalisme dans la présentation des dossiers de crédit.
2. A la réticence des banques à octroyer des prêts aux PME,
3. A la sous-exploitation des différentes sources de financement

A titre d'exemple, la ligne PME/PMI française n'a été engagée qu'à hauteur de 53 %, la ligne espagnole qu'à 37 % et la ligne italienne qu'à 26%. Cette faible part est imputable à la méconnaissance de ces lignes de financement par la majorité des PME marocaines, d'une part, et à l'inéligibilité des PME aux critères de financement.

Le capital-risque constitue un moyen de financement alternatif pour les PME. Toutefois, il n'a contribué qu'au financement de 85 entreprises à fin 2004 pour un montant de décaissements de 31 millions d'euros, soit 38,3% du montant total de la ligne capital-risque gérée par la Banque européenne d'investissement (BEI). Le capital-risque reste inadapté aux besoins de la PME du fait de la rigidité des critères d'éligibilité des sociétés de capital-risque du manque d'encadrement technique.

2. Les obstacles d'ordre administratif et judiciaire

Le problème le plus couramment rencontré par les PME au cours de chaque étape du processus de démarrage de leur entreprise est le manque de transparence des procédures²⁴. Cette situation est le résultat de la complexité des procédures administratives, le non engagement des organismes impliqués, l'absence d'une coordination entre les départements concernés, la difficulté d'identification de l'autorité habilitée à délivrer l'autorisation d'exercer et l'absence de structures d'accueil et d'encadrement, ce qui constitue l'occasion du jeu de navette auquel se livrent les autorités communales et leur autorité de tutelle (province ou préfecture) dans l'étude d'un dossier ou l'octroi d'une autorisation pour la réalisation ou l'extension d'un projet de PME.

Cependant, le recours pour excès de pouvoir contre les décisions administratives entre à peine dans les mœurs des citoyens marocains et la lenteur du système juridictionnel continue à peser négativement sur la promotion des affaires.

D'une manière générale, l'organe juridictionnel marocain, composé de juridictions civiles, pénales, commerciales et administratives, est doté de codes et de règles de procédures très convenables. Il appartient donc aux juges de faire valoir leur fonction pour que l'organe dont ils font partie assume sa mission et contribue ainsi avec les autres pouvoirs publics au renforcement de l'Etat de droit.

3. Les contraintes propres à la gestion des PME

La PME marocaine est caractérisée par une organisation déstructurée, une sous capitalisation endémique, un encadrement à la limite de l'ignorance des principes modernes de management, un

²³ Banque européenne d'invest pour la Méditerranée « les besoins des PME Méditerranéennes » La 5ème Conférence FEMIP. Rabat - Maroc mars 2009.

²⁴ Fouzi Mourji « évaluation du secteur des petites et moyennes entreprises au Maroc dans le cadre du programme empretec Maroc » Etude effectuée pour le Secrétariat de la CNUCED dans le cadre du Programme Méditerranée 2000, Juin 2001

manque de visibilitéetc, elle est appelée donc à déployer un double effort d'une part rattraper les écarts de croissance et d'autre part anticiper les évolutions futures.

En effet, la gestion de la PME est très fortement marquée par la personnalité du gérant qui en est généralement le propriétaire. Pour des raisons culturelles, les entrepreneurs sont assez réticents à partager leur pouvoir et à répartir les tâches entre divers centres de décisions. Il en résulte que les dirigeants ont souvent une appréciation erronée du risque à prendre, et que parfois l'extrême prudence les amène à prendre des décisions déraisonnables.

De plus, faute de moyens financiers, les gérants de PME ne s'entourent pas de cadres compétents pour renforcer leur capacité de gestion ou compenser leurs lacunes techniques en matière de marketing, comptabilité, finance, approvisionnement, production ou gestion des stocks.

Refusant d'admettre ou n'ayant pas conscience de leur méconnaissance des techniques de gestion, ils s'obstinent à ne pas percevoir l'intérêt du conseil, souvent par crainte de révéler le secret de leurs affaires. A ceci, il faut ajouter les divergences entre associés quant aux méthodes de gestion de l'entreprise et des perspectives de son développement, qui souvent dégènèrent en conflit et sont à l'origine de la dissolution de certaines PME.

Tous ces facteurs combinés nuisent aux capacités des PME marocaines à suivre les progrès des méthodes de gestion et à innover pour mieux s'adapter aux contraintes du marché et aux besoins des clients.

Perspectives de développement des PME au Maroc

- Mieux informer les PME des financements disponibles auprès des banques et les modalités pratiques pour y accéder. Il convient d'améliorer la circulation de l'information entre banques commerciales, PME et autorités publiques par des rencontres et tables rondes régulières.
- Contribuer à la modernisation du système bancaire local à travers une meilleure formation au sein des banques. Les banques commerciales évitent souvent de financer des PME qui présentent un profil de risque plus élevé mais difficilement quantifiable. Il faut accompagner les banques commerciales par de l'assistance technique afin qu'elles développent des outils d'évaluation des risques de crédit et renforcent leur capacité de financement des PME.
- Tendre vers une efficience des marchés financiers aujourd'hui sclérosés faute de régulation, de structuration, de cohérence technique et informationnelle.
- L'amélioration de la coordination entre les Départements Ministériels concernés dans le souci d'une plus grande intégration de leurs actions sectorielles au profit des PME.
- L'implication directe des Collectivités Locales dans le processus de promotion de la PME par la mobilisation de budgets locaux destinés au conseil et à l'assistance à ces entreprises.
- Le renforcement du rôle des Chambres de Commerce, de l'Industrie et des Services en matière d'aide, d'information, et d'orientation des PME.
- La vulgarisation des systèmes de garantie existants (fonds de garantie de la Caisse Centrale de Garantie, de Dar Damane, etc.). Ce qui permettra aux PME de bénéficier des lignes de crédit ouvertes auprès des banques et qui sont actuellement non utilisées.
- La mise en place d'un système d'aide et d'encouragement de l'Etat à la PME orienté vers l'innovation et les technologies de l'information (nouvelle économie).
- La mise en place à travers l'internet d'un réseau national d'information-orientation de la PME pour son accompagnement dans la résolution des problèmes qu'elle rencontre.

Conclusion

Si dans l'ensemble les indicateurs se sont améliorés, le Maroc manifeste encore quelques signes de retard au regard de la moyenne des pays à revenu intermédiaire²⁵. Pour relever le défi du chômage croissant et de l'affaiblissement de l'économie, le Maroc doit renforcer la stabilité macro-économique et mettre en place des réformes qui lui permettent d'atteindre un taux élevé de croissance durable dont le partage équitable devrait également permettre l'amélioration de la productivité de la main d'oeuvre. C'est dire qu'une croissance plus forte et plus régulière s'impose si le Maroc veut réduire les inégalités et notamment commencer à déployer beaucoup d'efforts à tous les niveaux et dans un environnement caractérisé par la complexité aussi bien au niveau national qu'international, la PME marocaine est appelée à améliorer ses performances et de participer activement particulièrement sur le plan managérial en vue d'améliorer ses performances et de participer activement au développement économique et social.

Dans un environnement caractérisé par la complexité aussi bien au niveau national qu'international, la PME marocaine est appelée à améliorer ses performances et de participer activement particulièrement sur le plan managérial en vue d'améliorer ses performances et de participer activement au développement économique et social.

Bibliographie:

- B. AZZOUI, « Petite et Moyenne Entreprise et stratégie de développement au Maroc », EDINO, 1986.
- B. AZZOUI, « PME marocaine : de la promotion au développement », ALINMAA, n°8-9, 1990.
- Banque européenne d'investissement pour la Méditerranée « les besoins des PME Méditerranéennes » La 5ème Conférence FEMP. Rabat - Maroc mars 2009.
- Bendriouch Abdelghani « L'accès au crédit des PME au Maroc » Forum pour le développement en Afrique du Nord, le commerce pour croissance créatrice d'emploi, Marrakech Février 2007.
- CEDAG, « De nouvelles théories pour gérer l'entreprise », Economica, 1988.
- Charte PME Loi n° 53-00 Publié dans le Bulletin officiel N° 5036- du 27 JOURNAL 1423 (5-2002).
- Direction de la Politique Économique Générale « Les PME au Maroc Éclairage et Propositions », Document de Travail N° : 50 Rabat 2000.
- Fouzi Mourji « Évaluation du secteur des petites et moyennes entreprises au Maroc dans le programme empretec Maroc » Étude effectuée pour le Secrétariat de la CNUCED dans le Programme Méditerranée 2000, Juin 2001.
- M. BENTABET, « Création d'entreprise : dimension théorique et données marocaines », Editions de l'ISCAE, CASABLANCA, 2000.
- OCDE « Évaluation 2008 de la mise en œuvre de la Charte euro-méditerranéenne p Le cas du Maroc et analyse comparative » 3 mars 2009 – Rabat Réunion des nationales.
- P.A. JULIEN et M. MARCHESNAY, « La petite entreprise », Vuibert Editions, P Pierre CÉLIER « DÉFINITION(S) DES P.M.E. AU MAROC ET EN EUROPE », l'ENSET de Mohammedia Maroc, mai 2004.
- R. REIX, « La capacité de commande », thèse d'Etat, Université de Montpellier.
- Rachid BELKAHIA, Président de la Commission Ethique et bonne Gouvernance d'entreprise, levier de croissance » colloque du 9 mars 2004 organisé à Casablanca.
- Y. MORVAN, « Fondements d'économie industrielle, ECONOMICA »,

²⁵ OCDE « Évaluation 2008 de la mise en œuvre de la Charte euro-méditerranéenne comparative » 3 mars 2009 – Rabat Réunion des parties prenantes nationales.

« Climat institutionnel de l'investissement des PME Maghrébines : Etude comparative : Algérie, Maroc et Tunisie »

28

MOULOU Abdenour
mouloudabdenour@yahoo.fr
Matouk BELATTAF
matoukb@yahoo.fr
Université de Béjaïa

Résumé

Les PME sont au cœur du processus de développement, elles fournissent plus de 90% des emplois, elles produisent les biens et services nécessaires pour subvenir aux besoins des populations et elles sont la principale source des recettes fiscales nécessaires pour financer les biens publics comme la santé ou l'éducation. L'ampleur de cette contribution dépend largement du climat institutionnel de l'investissement instauré par les pouvoirs publics, un climat favorable offrant aux entreprises des opportunités de marché et les incitant à investir à des fins productives, à créer des emplois et à développer leurs activités.

- Notre article s'articulera en trois parties :**
- Présentation générale de l'environnement institutionnel des trois pays étudiés (démographie de PME, législation, structures de soutiens, ... etc.) ;
 - Climat des investissements et les critères du classement de la Banque Mondiale ;
 - Elaboration d'un tableau comparatif entre ces trois pays et essai d'analyse.

Introduction

Les politiques des pouvoirs publics ont une influence très importante en raison de l'incidence qu'elles ont sur les coûts, les risques et les obstacles à la concurrence. Si les gouvernants ont une influence restreinte sur des facteurs tels que la géographie, ils peuvent agir de façon plus décisive sur la sécurité des droits de propriété, les choix d'orientation en matière de réglementation et de marchés du travail, ainsi que sur des caractéristiques plus générales de la gouvernance, telles que la corruption. Dans sa 6ème édition « Doing Business 2009 26 » d'une série de rapports annuels publiés par la Banque Mondiale sur les réglementations qui facilitent la pratique des affaires et celles qui la compliquent, l'Algérie est classée au 128ème et 73ème rang sur 181 pays, devancée par ses voisins, Maroc et Tunisie, respectivement au 128ème et 132ème rang. Alors qu'elle était à la 123ème place en 2006, en passant l'Algérie a fait un recul de 9 places, la même chose pour le Maroc, reculant de 11 places, en passant de la 117ème place en 2006 à la 128ème en 2009. La performance est affichée par la Tunisie, devançant l'Algérie et le Maroc respectivement de 59 et 55 places, retrouvant ainsi son classement de 2006. Mais cela ne suffit pas à l'Algérie et le Maroc respectivement de 59 et 55 places, retrouvant ainsi son classement de 2006. Mais cela est insuffisant par rapport au TOP3 du classement détenu par le Singapour, la Nouvelle-Zélande et Etats-Unis.

Le travail sera décomposé en trois parties :

- Présentation générale de l'environnement institutionnel des trois pays étudiés (démographie de PME, législation, structures de soutiens, ... etc.) ;
- Climat des investissements et les critères du classement de la Banque Mondiale ;
- Elaboration d'un tableau comparatif entre ces trois pays et essai d'analyse.

présente des indicateurs quantitatifs sur la réglementation des entreprises et la protection des droits de propriété qui
aire des comparaisons entre 181 pays.

Tlemcen

Conclusion

Si dans l'ensemble les indicateurs se sont améliorés, le Maroc manifeste encore quelques signes de retard au regard de la moyenne des pays à revenu intermédiaire²⁵. Pour relever le défi du chômage croissant et de l'affaiblissement de l'économie, le Maroc doit renforcer la stabilité macro-économique et mettre en place des réformes qui lui permettent d'atteindre un taux élevé de croissance durable dont le partage équitable devrait également permettre l'amélioration de la productivité de la main d'oeuvre. C'est dire qu'une croissance plus forte et plus régulière s'impose si le Maroc veut réduire les inégalités et notamment commencer à enrayer la croissance du chômage.

Dans un environnement caractérisé par la complexité aussi bien au niveau national qu'international, la PME marocaine est appelée à déployer beaucoup d'efforts à tous les niveaux et particulièrement sur le plan managérial en vue d'améliorer ses performances et de participer activement au développement économique et social.

Le programme Med 2000 dans lequel s'inscrit la mise en oeuvre du programme EMPRETEC et qui concerne l'assistance technique à dix pays de la région méditerranéenne revêt une importance certaine pour le développement et la compétitivité des PME marocaines.

Bibliographie:

- B. AZZOUI, « Petite et Moyenne Entreprise et stratégie de développement au Maroc », EDINO, 1986.
- B. AZZOUI, « PME marocaine : de la promotion au développement », ALINMAA, n°8-9, 1990.
- Banque européenne d'investissement pour la Méditerranée « les besoins des PME Méditerranéennes » La 5ème Conférence FEMIP. Rabat - Maroc mars 2009.
- Bendriouch Abdelghani « L'accès au crédit des PME au Maroc » Forum pour le développement en Afrique du Nord, le commerce pour croissance créatrice d'emploi, Marrakech Février 2007.
- CEDAG, « De nouvelles théories pour gérer l'entreprise », Economica, 1988.
- Charte PME Loi n° 53-00 Publié dans le Bulletin officiel N° 5036- du 27 JOURMADII 1423 (5-9-2002).
- Direction de la Politique Économique Générale « Les PME au Maroc Éclairage et Propositions » Document de Travail N° : 50 Rabat 2000.
- Fouzi Mourji « évaluation du secteur des petites et moyennes entreprises au Maroc dans le cadre du programme empretec Maroc » Etude effectuée pour le Secrétariat de la CNUCED dans le cadre du Programme Méditerranée 2000, Juin 2001.
- M. BENTABET, « Création d'entreprise : dimension théorique et données marocaines », EDISCA, Editions de l'ISCAE, CASABLANCA, 2000.
- OCDE « Évaluation 2008 de la mise en œuvre de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise : Le cas du Maroc et analyse comparative » 3 mars 2009 – Rabat Réunion des parties prenantes nationales.
- P.A. JULIEN et M. MARCHESNAY, « La petite entreprise », Vuibert Editions, PARIS, 1988.
- Pierre CÉLIER « DÉFINITION(S) DES P.M.E. AU MAROC ET EN EUROPE » communication à l'ENSET de Mohammedia Maroc. mai 2004.
- R. REIX, « La capacité de commande », thèse d'Etat, Université de Montpellier, 1977.
- Rachid BELKAHIA, Président de la Commission Ethique et bonne Gouvernance « La Gouvernance d'entreprise, levier de croissance » colloque du 9 mars 2004 organisé par la faculté de Droit de Casablanca.
- Y. MORVAN, « Fondements d'économie industrielle, ECONOMICA, PARIS, 1988.

²⁵ OCDE « Évaluation 2008 de la mise en œuvre de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise : Le cas du Maroc et analyse comparative » 3 mars 2009 – Rabat Réunion des parties prenantes nationales.